

EFIGEST Asset Management <i>Exercice de la politique de vote pour l'exercice 2017</i>

1. Contexte et objectifs

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, « EFIGEST Asset Management » rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'exercice 2017.

2. Rappel synthétique des principes retenus pour l'exercice des droits de vote

La prise de connaissance des assemblées générales se fait par le biais de la presse spécialisée et également par le biais des informations communiquées par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG).

Au cours de l'exercice 2017, la société EFIGEST Asset Management a pris connaissance de la tenue des assemblées générales des sociétés qu'elle détenait dans les FCP qu'elle gère :

- PRAGMATIS PEA International
- PRAGMATIS Convexe Patrimoine
- Sélection Alpha Valeurs Europe – SAVE

La SGP n'exercera de droit de vote que lorsque la position action, sur la valeur correspondante, satisfera la double condition suivante :

- Représentera plus de 300 000 €
- Et représentera plus de 1% de la capitalisation boursière du titre en question.

L'AFG n'a émis aucune alerte concernant les intérêts des clients, pour les résolutions proposées au vote sur les valeurs en position dans les fonds.

Conformément à sa politique de vote, les gérants n'ont pas exercé de droits de vote.

3. Bilan de l'exercice 2017

Seul le fonds SAVE a possédé, en début d'année et jusqu'en avril, des positions supérieures à 300K€ sur un même titre. Les titres en question étaient tous des titres de moyenne ou grande capitalisation dont l'emprise n'a jamais dépassée 0,02% du titre en question, en deca du seuil pour lequel la société de gestion s'est engagée à exercer les droits de votes.

EFIGEST n'a participé, en 2017, à aucune assemblée générale de société dans le cadre de son activité de gestion collective d'OPC.

Sur l'exercice 2017 la société de gestion n'a pas exercé de droit de vote.

4. Projection

EFIGEST Asset Management a défini une politique de vote qui prend en compte les spécificités de sa gestion qui s'effectue à base de titres de moyenne capitalisation, de grande capitalisation et de trackers. Cette politique en matière de vote est reconduite pour l'année 2018.